

Mot de passe : ATR05



Le monopole de la sécurité sociale : Une approche éthique ?

APPROCHE

Je suis salariée à l'Urssaf et j'ai souhaité reprendre mes études en licence de Droit, économie et gestion des organisations afin de pour pouvoir évoluer en tant que responsable d'unité. J'effectue ma formation en alternance à l'Urssaf Centre-Val-de-Loire au service « régime général employeurs » en tant qu'assistante manager. J'ai choisi d'aborder la thématique du monopole de la sécurité sociale, car, travaillant en tant que gestionnaire du recouvrement, j'ai rencontré à plusieurs reprises des usagers qui contestaient le monopole de la sécurité sociale.

Je me suis interrogée sur les motivations de ces contestations et les arguments. En effet, les contestataires mettent en avant la liberté individuelle de choisir sa couverture sociale ce qui s'oppose directement à l'obligation de solidarité nationale qui repose sur le système de la sécurité sociale.

J'ai souhaité, à travers cet essai, montrer qu'il est possible d'établir un équilibre entre les libertés individuelles et la justice sociale dans le but de garantir une protection sociale équitable et respectueuse des droits de chacun.

RÉSUMÉ

Mon essai aborde le monopole de la protection sociale. La Sécurité sociale a été créée en 1945, à la suite de la Seconde Guerre mondiale. L'État va garantir une protection sociale pour tous. Cette protection sociale va rassembler divers régimes : le régime général, le régime agricole et le régime spécial. Nous nous concentrerons sur le régime général. Ce système est structuré en branches : la santé, la famille, la retraite et le recouvrement.

Les personnes assujetties à ce régime sont les salariés et les indépendants qui cotisent sur leurs salaires, revenus ou chiffre d'affaires. Ils verseront des cotisations obligatoires selon leur revenu. Les cotisations serviront à financer les risques couverts par la protection sociale. L'obligation de cotiser va engendrer des contestations de la sécurité sociale. Ces contestations vont remettre en cause le droit à la liberté de choisir de cotiser au régime de son choix, et l'ouverture à la libre concurrence.

J'ai souhaité approfondir le sujet des enjeux éthiques du monopole de la sécurité sociale en proposant des solutions qui garantissent un équilibre entre une protection sociale juste et respectueuse des libertés individuelles.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Dictionnaire de l'académie française accessible à l'adresse : [Dictionnaire de l'Académie française](#)

Cairn info (2018) accessible à l'adresse : [Les valeurs de la Sécurité sociale vues par les salariés](#)

Sécurité sociale (2019) accessible à l'adresse : [Pourquoi l'affiliation à la Sécurité sociale est-elle obligatoire ?](#)

Michel Laroque accessible à l'adresse : <https://en3s.fr/articles-regards/34/LAROQUE.pdf.doc> (en3s.fr)

Sécurité sociale accessible à l'adresse : <https://evaluation.securite-sociale.fr>

Laurent Dufour (2022) accessible à l'adresse : [Quitter le RSI : fausse bonne idée ? L'avis du MLPS](#)

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

Le parisien. (16/10/2024) accessible à l'adresse : <https://www.leparisien.fr/economie/ne-plus-cotiser-a-la-securite-sociale-est-ce-legal>

Odenore accessible à l'adresse : [Observation des non-recours aux droits et services](#)

Vie-publique (20/04/2023) accessible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr>

Doc du juriste (2020) accessible à l'adresse : [L'arrêt Poucet et Pistre \(CJCE, 17 février 1993\)](#)

Hervé Barreau accessible à l'adresse : [L'éthique et la politique - Encyclopædia Universalis](#)

Le monde (7/11/2024) accessible à l'adresse : [Le déficit de la « Sécu » insoutenable](#)

Economie.gouv.fr accessible à l'adresse : <https://www.John Rawls>

Cairn Info. Lionel Page (2003) accessible à l'adresse : [La théorie de la justice de John Rawls](#)
[Accueil - Urssaf.fr](#)

Wikipédia (2024) accessible à l'adresse : [Herbert Spencer](#)

Cleiss accessible à l'adresse : [La sécurité sociale aux Etats-Unis](#)

Nations Unies accessible à l'adresse : [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#)

Représentation Permanente de la France auprès de l'union européenne (21/02/2023) accessible à l'adresse : [La politique de concurrence de l'Union européenne](#)

MJP.UNIV accessible à : [Europe, 1957, Traité de Rome, Communauté économique européenne, MJP, université de Perpignan](#)

Sénat (30/01/2007) accessible à l'adresse : [L'Union européenne et les services de santé](#)

Cleiss accessible à l'adresse : [Fédération Française des Sociétés d'Assurance](#)

Cairn info accessible à l'adresse : [L'éthique selon la vertu](#)

Herbert Spencer

Nations unies accessible à l'adresse : [Journée internationale de la solidarité humaine | Nations Unies](#)

Major prepa accessible à l'adresse : [Crozier et la sociologie des organisations - Major Prépa](#)

France culture (25/09/2023) accessible à l'adresse : [La pauvreté aux États-Unis, un choix politique | France Culture](#)

INTRODUCTION

La sécurité sociale a été créée le 4 octobre 1945. Elle a pour but de protéger les individus contre tous les risques de la vie en les accompagnant à chaque étape de leur existence. Elle repose sur le principe de solidarité où chacun participe selon ses moyens et reçoit des prestations selon ses besoins. Les valeurs fondatrices de la sécurité sociale reposent sur la solidarité, l'universalité et l'uniformité.

En France, les entreprises, les particuliers employeurs et les travailleurs indépendants cotisent auprès d'un collecteur unique nommé l'Urssaf pour le régime général qui détient le monopole de la collecte et des contributions.

À partir des années 90, les contestations à la sécurité sociale ont pris une grande ampleur. De nombreux travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, entrepreneurs individuels remettent en cause l'obligation de cotiser aux régimes de la sécurité sociale française. Ils reprochent le fait d'être obligés de cotiser en France auprès des organismes collecteurs alors qu'ils préféreraient souscrire à des assurances privées, y compris pour les prestations de base. Ces contestations suscitent un débat sur la liberté individuelle, notamment le droit de choisir librement sa couverture santé ou retraite.

Cette protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux. Ces risques ont été listés. Chaque individu peut, au cours de sa vie, faire face à une augmentation de ses dépenses ou à une baisse de ses ressources. La sécurité sociale permet de rectifier ces inégalités sociales et de répartir la charge de la dépense sur un plus grand nombre d'individus. Ainsi, un salarié confronté à la perte de son emploi va pouvoir bénéficier d'une allocation chômage pour faire face à la diminution de ses revenus. Ce système permet de corriger les disparités sociales.

Le monopole de la sécurité sociale est source de débats en termes d'éthique, car il limite la concurrence. Cette situation m'a permis de me poser la question suivante : **le monopole de la sécurité sociale peut-il être considéré comme éthique ?** Pour répondre à ce questionnement, j'ai analysé les impacts sur la liberté, la justice sociale, la gestion des ressources et envisagé des solutions pour une approche plus équitable.

Dans un premier temps, je me suis attachée à définir les aspects éthiques. Ce monopole respecte-t-il réellement la justice sociale ? Dans un second temps, je me suis interrogée sur ce monopole : est-il vraiment juste ou serait-il plus éthique d'ouvrir le marché à d'autres acteurs ? Pour répondre à ces questions, j'aborderai comment la sécurité sociale pourrait être assouplie en introduisant une ouverture partielle à l'assurance privée.

LE MONOPOLE DE LA SECURITE SOCIALE SOULEVE UNE REFLEXION ETHIQUE

A) L'équilibre entre la justice sociale et la liberté individuelle

Je me suis intéressée à la définition de l'éthique que j'ai reprise dans le dictionnaire de l'Académie française. L'éthique se rapporte aux conduites humaines et aux valeurs qui les fondent. Aristote a été l'un des premiers à traiter des problèmes d'éthique. Il définit l'éthique comme ce qui est juste et bien ou un comportement vertueux qui favorise le bonheur. D'après Aristote, l'éthique et la politique convergent vers le même but, à savoir le bien commun.

La sécurité sociale en France représente une institution qui œuvre pour le bien commun. Les valeurs fondatrices portées par la sécurité sociale sont :

- le respect de la dignité de l'homme ; droit inaliénable que l'on retrouve dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui protège les citoyens les plus vulnérables ;
- la justice sociale vise à l'égalité des droits et est basée sur la solidarité collective. En redistribuant les cotisations, elle permet aux individus les plus démunis de pouvoir vivre dignement.
- la généralité de la couverture et la solidarité nationale qui couvre l'ensemble de la population en France ;
- l'unicité d'organisation repose sur le principe d'uniformisation pour assurer une équité dans l'accès aux soins ou aux prestations.

Selon les données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et de la sécurité sociale, 99 % de la population française est couverte par la sécurité sociale. L'éthique de la sécurité sociale incarne une justice sociale, une équité, une solidarité. D'après John Rawls, qui est l'auteur de *La Théorie de la justice*, « *Les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, elles apportent aux plus désavantagés les meilleures perspectives et elles soient attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous conformément à la juste égalité des chances.* » Ces fondements philosophiques légitiment le rôle de la sécurité sociale qui a pour objectif le bien commun et la justice sociale.

Le monopole de la sécurité sociale ne laisse aucune place à la concurrence en France. Elle est la seule à pouvoir offrir une couverture obligatoire qui se traduit par le versement de cotisations de sécurité sociale obligatoires pour les personnes assujetties et par la perception de prestations. Cela facilite la maîtrise des dépenses. Sans la présence de la sécurité sociale, chaque individu ne se protégerait pas de la même façon. On peut supposer que les personnes en bonne santé ou les jeunes pourraient choisir de ne pas s'assurer ou pourraient réduire leur couverture, ce qui pourrait entraîner en cas d'accident une assurance insuffisante. Les assureurs privés pourraient décider de ne pas assurer certains individus ou imposer des primes exorbitantes aux assurés.

B) Les contestataires du monopole de la sécurité sociale cherchent à faire reconnaître leurs droits à la liberté sociale

La sécurité sociale prône des valeurs éthiques, mais de nombreux contestataires mettent en avant certaines limites.

Tout d'abord, l'obligation de cotiser à la sécurité sociale est perçue comme une atteinte au droit à la liberté. Des groupes comme le mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS) fondé par Claude Reichman revendiquent le droit à la liberté sociale en invoquant des décisions européennes.

De plus, la sécurité sociale organisée en bureaucratie est pointée du doigt pour la complexité, la lourdeur administrative et un manque de réactivité. Les critiques souvent mises en avant sont liées aux coûts de gestion des administrations, au grand nombre de salariés et à la lenteur des traitements des dossiers. Ces critiques reflètent une perception d'inefficacité du système.

Dans le cadre de la prise en charge des soins dentaires, beaucoup de personnes trouvent que la prise en charge est insuffisante. Les soins dentaires sont coûteux et obligent certains individus à se rendre dans des pays voisins comme la Turquie pour bénéficier des soins moins chers. Une inégalité de fait se pose entre les personnes qui ont les moyens de financer des soins et celles qui ne peuvent pas. Est-il juste qu'un système basé sur la solidarité pousse certains à sortir de ce cadre pour accéder à des soins ?

C'est ainsi que la catégorie des travailleurs non-salariés considère ce système comme injuste, car elle estime payer des cotisations élevées sans bénéficier des mêmes droits que les salariés, notamment pour le risque chômage.

Enfin, le non-recours aux prestations est également relevé par les contestataires. Ce phénomène renvoie, selon l'odéonore (Observatoire des non-recours aux droits et services), « à toute personne qui ne reçoit pas une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre », et est estimé par la DREES (direction de la recherche, des études, l'évaluation et des statistiques) à 10 milliards d'euros. Les principales raisons sont un manque d'information, la complexité administrative ou encore la stigmatisation sociale. Certaines populations, comme les personnes âgées, précaires, sont le plus souvent touchées par l'illectronisme, ce qui limite leur accès aux droits. Michel Crozier, dans son livre *Le phénomène bureaucratique*, met en évidence les risques de la bureaucratie où l'organisation devient impersonnelle et souligne le manque de flexibilité et de rigidité.

C) Les abus et dépendances de la justice sociale

Certains individus couverts par la sécurité sociale se sentent déresponsabilisés en raison de la perception de la gratuité de certaines prestations comme le remboursement direct des médicaments qui peut entraîner une consommation excessive. Cela soulève une question d'équité sur l'abus des ressources par certains. Il existe également des abus ou des dépendances à certaines aides sociales, par exemple le recours excessif à des arrêts maladies ou l'absence de recherche d'emploi active pour un chômeur. Beaucoup pensent que les prestations sociales sont des droits acquis, alors que ces prestations sont de nature à évoluer ou à être conditionnées, par exemple l'augmentation de l'âge du départ à la retraite. Un enjeu éthique se pose sur la manière dont il convient de responsabiliser un bénéficiaire abusif sans pénaliser les autres dans le besoin.

En outre, les déficits récurrents de la sécurité sociale sont souvent mis en avant par les médias ou les politiques et alimentent une crainte et un manque de confiance dans le système. Les jeunes générations perçoivent le système comme défaillant et doutent pour la plupart de leur future retraite. Ce rapport de méfiance au système favorise le comportement individualiste. Une communication alarmante est-elle éthique si elle incite à désolidariser les individus du système ?

Je me suis interrogée sur le profil des personnes qui contestaient la sécurité sociale. Il n'existe pas de statistique officielle qui recense le profil de ces contestataires. Cependant, les contestataires souvent mis en avant sont des indépendants qui prônent une vision libérale de la société et un désengagement de l'État. Les contestataires critiquent souvent le coût élevé des cotisations sociales par rapport aux prestations reçues. Ils estiment que les montants versés ne reflètent pas les bénéfices en retour. La sécurité sociale est considérée comme étatique, soumise au vote de la loi de financement chaque année. Elle est administrée par l'État, contrôlée par la Cour des comptes dans le but de servir l'intérêt public.

D) Des réformes équitables et une meilleure gestion de la sécurité sociale

En 2018, le RSI (régime social des indépendants) a été supprimé à la suite des critiques récurrentes des travailleurs indépendants. Les indépendants ont intégré le régime général.

Par conséquent, de nombreuses réformes de la sécurité sociale ont été effectuées. Les Urssaf ont été régionalisées. Il existe désormais 21 Urssaf en hexagone. Les fonctions supports comme la gestion des ressources humaines, la paye ont été mutualisées pour réduire les coûts. Le traitement des dossiers a été harmonisé, garantissant une égalité de traitement entre les usagers quelle que soit leur région. En Urssaf Centre-Val-de-Loire, les dossiers sont traités en total office pour une prise en charge globale et personnalisée de l'utilisateur qui réduit ainsi le délai de traitement du dossier.

En somme, il ressort que des réformes comme l'âge du départ à la retraite ou le renforcement de la prévention et de l'accès aux soins et la lutte contre la fraude illustrent les efforts de la sécurité sociale pour s'adapter à l'évolution de son environnement.

E) La justice protège la solidarité collective

Ces contestations s'appuient sur l'interprétation des articles 101 et 102 du Traité du fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) qui visent à garantir un droit à la concurrence et un marché intérieur et extérieur libre.

La Cour de Justice de l'Union européenne a rendu l'arrêt Poucet et Pistre du 17 février 1993 à propos de travailleurs non-salariés qui contestaient leurs affiliations obligatoires aux régimes de sécurité sociale. Ils remettaient en question leurs affiliations en soutenant qu'ils avaient le droit de choisir librement leurs assurances privées et que la sécurité sociale était en position dominante en raison de sa limitation à la concurrence. La cour considère que le régime de sécurité sociale ne constitue pas une entreprise, que ces organismes remplissent une mission fondée sur le principe de solidarité et sans but lucratif et économique. Autrement dit, la sécurité sociale ne peut pas être considérée comme une entreprise.

J'ai cherché à comprendre le sens du but économique d'une entreprise. Le but d'une entreprise est de réaliser un projet productif, avec ses dimensions économiques et sociétales, qui soit durable dans un environnement concurrentiel ; le profit est un des moyens de rendre pérenne un tel projet.

En conséquence, la sécurité sociale n'a pas de but lucratif et ne cherche pas à générer du profit. Les cotisations collectées ne sont pas destinées à générer des bénéfices, mais à financer le versement des prestations sociales. Le fonctionnement repose sur un principe de solidarité. Les organismes de la sécurité sociale ne peuvent pas être considérés au sens des articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne comme des entreprises.

Par ailleurs, d'autres jurisprudences européennes vont se succéder, comme l'arrêt de la Fédération française des sociétés d'assurance du 16 novembre 1995.

En outre, les contestataires à la sécurité sociale mentionnent souvent l'arrêt KOHLL rendu par la Cour de justice européenne du 28 avril 1998 qui autorise les États membres à recevoir des soins dans un autre État membre de l'UE. Certains interprètent cet arrêt comme une ouverture vers la possibilité de choisir ses assurances privées.

L'ÉTAT MINIMALISTE, LA LIBRE CONCURRENCE

A) La sécurité sociale américaine

Je me suis interrogée sur la façon dont certains pays gèrent la protection sociale sans l'intervention de l'État. Ces pays sont considérés comme des États minimalistes. L'État va limiter son intervention aux fonctions régaliennes. Herbert Spencer, philosophe, défenseur du libéralisme, prônait la liberté dans laquelle l'État n'intervient pas. Il était contre l'État social. Il rejetait toute assistance publique au nom des libertés individuelles et de l'évolution naturelle de la société.

C'est ainsi que j'ai pris l'exemple des États-Unis, pour lesquels la protection sociale est gérée par des assureurs privés. Bien que les États-Unis prônent l'État minimaliste en matière de protection sociale et s'inspirent de la pensée d'Herbert Spencer, il est important de souligner que l'État intervient au strict minimum. La majorité des citoyens américains ont une couverture sociale par le biais de leur emploi.

B) Les avantages de la gestion de la protection sociale par les assurances privées

La liberté de choix permet à chaque individu de pouvoir choisir l'assurance qui convient à ses besoins et à son budget. Les assurances privées peuvent proposer des services personnalisés en fonction des types de populations. Les coûts sont beaucoup moins élevés, car chacun cotise en fonction de ses besoins. Les États-Unis organisent leur système de protection sociale sur la libre concurrence et la responsabilité individuelle.

C) Les limites des assurances privées

Des inégalités importantes de couverture se créent. Un fossé très marqué entre les individus qui ont les moyens de se payer une couverture et ceux qui ne le peuvent pas. La part des Américains sans protection sociale représente plus de 15 % de la population. Les assureurs privés peuvent choisir de ne pas couvrir les populations à risques. Les aides sociales existent aux États-Unis, comme Medicare, qui est une assurance santé ciblée exclusivement pour les plus de 65 ans. Il n'existe pas d'obligation de couverture sociale aux États-Unis. Par exemple,

les personnes qui ne souscrivent pas aux assurances santé ou retraite peuvent se retrouver en difficulté financière. La part de la pauvreté aux États-Unis ne fait qu'augmenter, elle est passée de 7,8% à 12,4% entre 2021 et 2022. De ce fait, la part des citoyens non couverts par les assurances privées augmente également.

UNE APPROCHE ETHIQUE ENTRE LA LIBERTE ET LA JUSTICE SOCIALE

En résumé, une approche éthique pourrait être envisagée en intégrant une ouverture partielle et encadrée à la concurrence. Cela garantirait une liberté de choix. Les organismes privés pourraient prendre en charge certaines cotisations ou prestations. L'État continuera à veiller à ce que chaque individu continue à bénéficier d'une assurance minimum.

Tout d'abord, la sécurité sociale pourrait améliorer la transparence sur son organisation, les cotisations, les remboursements. Il me paraît important de communiquer sur son fonctionnement qui est composé de plusieurs branches. A ce jour, beaucoup trop de personnes assimilent exclusivement la sécurité sociale à la caisse primaire d'assurance maladie. Ainsi, cela permettrait de renforcer la confiance et l'adhésion.

Ensuite, il pourrait être inclus dès le plus jeune âge dans des cours qui encouragent la solidarité collective, ce qui permettrait de mieux comprendre le système de protection sociale. Les écoles et les institutions jouent un rôle primordial à y jouer.

D'autre part, la sécurité sociale doit être présente dans tous les espaces du territoire, tels que les entreprises, les pharmacies, les supermarchés, pour toucher toute la population.

CONCLUSION

En définitive, la sécurité sociale repose sur la valeur de la solidarité qui est une valeur essentielle. La solidarité joue un rôle déterminant dans la lutte contre les inégalités. En 2006, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 20 décembre de chaque année la journée internationale de la solidarité humaine. Cette journée promeut la paix et les droits de l'homme. La sécurité sociale incarne parfaitement ces valeurs. Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Toutefois, la question du monopole de la sécurité sociale soulève des questions concernant la liberté individuelle, la justice sociale, les abus et la dépendance. Il est important de prendre en compte ces contestations. Ce monopole est perçu comme une contrainte, une absence de liberté. En ouvrant le marché à d'autres acteurs, la sécurité sociale continuerait de garantir une protection sociale minimum qui s'ajuste avec la valeur d'universalité et la liberté.